

## TARIFS TRIMESTRIELS 2019 / 2020

	TARIFS WOLFISHEIM / HOLTZHEIM		TARIFS EXTERIEURS
	Enfants	Adultes	
	2019 / 2020	2019 / 2020	2019 / 2020
JARDIN MUSICAL	75.95 €	/	75.95 €
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE (1h)	65.82 €	65.82 €	374.68 €
PREMIER CYCLE FM & INSTRUMENT 30min & PC option	136.71 €	151.90 €	187.34 €
DEUXIEME CYCLE INSTRUMENT 45min & PC option	136.71 €	151.90 €	281.52 €

*(FM = Formation Musicale, PC= Pratique Collective)*

- Ces tarifs correspondent à un forfait garantissant 10 cours par trimestre, soit un total de 30 cours par an.
- Aucun cours n'est dispensé durant les congés scolaires et les jours fériés.
- Réduction de 10 % par trimestre est consentie à partir de la deuxième inscription dans une même famille, sur le tarif le moins élevé.
- Réduction de 20 % par trimestre est consentie à partir de la troisième inscription dans une même famille, sur le tarif le moins élevé.
- Un élève inscrit en I° ou en II° cycle a accès gratuitement à une pratique collective (orchestre des jeunes, musiques actuelles, divers ensembles, ensemble de djembés, etc...).
- Les élèves inscrits en I° et cycle, doivent obligatoirement suivre les cours de solfège, la pratique collective est optionnelle, la durée d'enseignement de l'instrument est de 30min.
- Le II° cycle : Il est ouvert à tous les adultes et aux adolescents à partir de 14 ans. Il est également accessible à toutes les personnes ayant obtenu le diplôme de fin de cycle I de solfège. La durée de l'instrument passe à 45min, il n'y a plus de solfège et une pratique collective est possible.
- La facturation se fait par trimestre et vous est adressée par voie postale.
- Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité.
- Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. Tout désistement doit être signalé par courrier au Directeur avant le début du trimestre.
- Peuvent également bénéficier du tarif interne, les enfants dont les grands parents résident la commune et en ont la garde.
- **Le règlement est à déposer ou à envoyer à la Mairie de Wolfisheim. Il est possible de régler par CB, chèque ou espèces. Merci de respecter le délai. Au delà de celui-ci il vous faudra obligatoirement régler à la trésorerie d'Ilkirch Collectivités.**